

**MAIRIE de LA CELLETTE**

8 Rue de la Cascade
23350 LA CELLETTE
Tél : 05-55-80-62-97
mairie@lacellette23.fr

Accusé de réception en préfecture
023-212304109-20260326-DEL2026-016-DE
Date de télétransmission : 27/03/2026
Date de réception préfecture : 27/03/2026

La CELLETTE-23

Délibération n° 2026-016 en date du 26 mars 2026 souscription d'un prêt à court terme.

Date de Convocation : 23/03/2026

Le Conseil Municipal de la commune de La CELLETTE, le 26 mars à 19h, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Camille CARCAT, le Maire.

Présents : M. CARCAT Camille, M. CHAUMETTE Raymond, Mme BOUBET Claire, COSPEREC Gilles, Mme LORY Angélique, M. CHOPINAUD Francis, Mme BALLEST Isabelle, M. GADAIX Jacques
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : M. BIGNET Jean-Paul, Mme SCHWANDER HOLBERT Florence, Mme WYBRECHT Annie

Pouvoirs : M. BIGNET Jean-Paul pouvoir à M. GADAIX Jacques, Mme SCHWANDER HOLBERT Florence à M. CHAUMETTE Raymond, Mme WYBRECHT Annie à M. CHOPINAUD Francis.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, a fait procéder, en conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil

Secrétaire de séance : M. Raymond CHAUMETTE est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2026 en attendant le versement des subventions sur les dossiers géothermie et renaturation de la place du 8 mai 1945.

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Il s'avère nécessaire de contracter un prêt d'un montant de 400 000€ sur un an ou deux avec possibilité de rembourser par anticipation.

M. le Maire a contacté les établissements bancaires pour un prêt à court terme ou une ligne de trésorerie

La Caisse d'épargne propose : offre valable jusqu'au 4 avril

1) Prêt de 400 000 € au taux de 3.15 % avec 4 échéances

- 25/10/2026 3 150€
- 25/01/2027 3 150€
- 25/04/2027 3 150€
- 25/07/2027 403 150€ soit un total de 412 600€

Ou

2) Ligne de trésorerie :

- ☐ Emprunteur : LA CELLETTE ☐ Montant : 400 000 euros
- ☐ Durée 12 mois ☐ Taux d'intérêt : [Base de calcul : exact/360]
- ☐ Taux fixe : 2,89 %

Ou

- ☐ €STER 1 + 0,79 %
 - ☐ Process de traitement automatique : ☐ Tirage : crédit d'office
 - ☐ Remboursement : débit d'office
 - ☐ Paiement des intérêts : Chaque trimestre civil par débit d'office
 - ☐ Commission d'engagement : 0,10 % du montant de la ligne
 - ☐ Commission de mouvement : Néant
 - ☐ Commission de non-utilisation : 0,15 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen
- Périodicité identique aux intérêts

**MAIRIE de LA CELLETTE**

8 Rue de la Cascade
 23350 LA CELLETTE
 Tél : 05-55-80-62-97
 mairie@lacellette23.fr

**Le Crédit Agricole propose : Prêt à court terme offre valable jusqu'au 30 mars**

- 1) Prêt de 400 000€ au taux de **2.59%** avec 2 échéances :
 - 15/04/2027 10 360€
 - 15/04/2028 410 360€ soit un total de 420 720€
- 2) Prêt de 400 000€ au taux de **2.47%** :
 - 15/04/2027 409 880€

Ou

3) Ligne de trésorerie

Montant : 200 000,00 €

Durée : 12 mois

Taux de référence : Euribor 3 mois

(Valeur J-2 jours ouvrés de la réalisation flooré à zéro)

Marge : 0,700%

Au taux actuel de : **2,738%** marge comprise (pour information
 Euribor 3 mois : 2,038%) Si la valeur de l'index est inférieure à
 zéro, cette valeur sera réputée égale à zéro.

Le taux d'intérêt plancher est égal à 0,7 %

Tirage / Remboursement : Possibilité de tirage ou de remboursement par mail :

collectivites.publiques@ca-centrefrance.fr, du lundi au vendredi inclus, joindre la demande signée, tamponnée

Montant minimum des tirages : Aucun

Demande de fonds J (jours ouvrés) avant 12h00

Remise des fonds J + 2 (jours ouvrés)

Mode de versement Virement adressé à votre Trésorerie

Mode de calcul des intérêts Nombre de jours exact / 365

Paiement des intérêts Trimestriel à terme échu

Mode de règlement des intérêts et du capital Prélèvement auprès de votre Trésorerie

Commission d'engagement 0,20% du montant choisi**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Fait le choix du prêt à court terme N°1 auprès du crédit agricole
- **AUTORISE M. le Maire à contracté un prêt de 400 000€ auprès du Crédit Agricole :**
Prêt de 400 000€ au taux de 2.59% avec 2 échéances :
 - 15/04/2027 10 360€
 - 15/04/2028 410 360€ soit un total de 420 720€
- **AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.**

Le Maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
11	8	3	8	11	11	0	0

M. le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales

Affiché le : 27/03/2026

M. CHAUMETTE Raymond

Le secrétaire de Séance

La Cellette, le 26/03/2026

M. CARCAT Camille



Le Maire.